



Le Point Conseil Budget

Un outil au service des personnes rencontrant des difficultés d'ordre budgétaire

Les situations de vie et **les causes d'endettement et de surendettement sont diverses**. Elles sont la conséquence d'une **succession d'aléas de la vie quotidienne** le plus souvent imprévisibles (séparation, divorce, décès du conjoint, chômage, retraite....).

Rapidement et soudainement, il est impossible de faire face même si à des degrés divers, des actions de rééquilibrage de la situation financière ont été mises en œuvre comme la réduction de certaines dépenses, l'obtention d'aides et/ou délais de paiement, le réaménagement des crédits.

Dans bien des cas, **la sollicitation de l'aide est difficile** et ne survient jamais lorsque les premières difficultés financières apparaissent. En effet, dans la plupart des situations, **les personnes ont tendance à sous-estimer l'envergure du problème** et sont dans l'illusion que la situation va se résorber d'elle-même.

Le recours à une aide est d'ailleurs souvent consécutif à l'accumulation d'impayés et de relances plus pressantes.

Souvent, **les personnes préfèrent se débrouiller seules** car elles jugent que **leur situation est temporaire, taboue, et honteuse** avec pour certaines la crainte de tomber dans une forme d'assistanat dégradante et privative de toute autonomie. Le déficit d'information nourrit le processus d'auto-exclusion et in fine le cycle de l'endettement.

Pour remédier à cette situation, **l'Etat dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté**, a décidé en 2019 de généraliser le dispositif des points conseil budget expérimentés depuis 2016 sur quelques territoires dont l'Occitanie.

Ces structures aident, sans condition de ressources, les personnes seules, les familles à améliorer la gestion de leur budget, à faire face à une situation financière difficile, à un changement de situation familiale et /ou professionnelle ayant un impact sur leurs ressources ou leurs dépenses.

Le Point Conseil Budget est **soutenu financièrement par l'Etat**. Il est labellisé par le Préfet de région via la direction régionale des sports, de la jeunesse et de la cohésion sociale (DRJSCS), après avis des directions départementales de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCS-PP).

Qu'est qu'un point conseil budget ?

Le PCB est un **lieu ouvert à tous** qui propose des **conseils, confidentiels, gratuits et personnalisés** concernant la gestion budgétaire.

Le PCB est un dispositif permettant d'une part de **détecter** le plus tôt possible **les situations fragiles, d'anticiper un endettement, une interdiction bancaire** et d'autre part **d'identifier l'accompagnement adéquat** pour enrayer la détérioration de la situation et revenir à la **maîtrise de son budget de façon durable**.

L'**accompagnement** proposé est gradué et **co-construit** avec plusieurs niveaux d'intervention. Il ne nécessite **pas d'engagement contractuel** de la part de la personne et n'est **pas limité dans le temps**. **L'arrêt est possible à tout moment** par la personne. La confiance réciproque est cruciale pour aboutir au rétablissement de la situation.

Qu'y sont les structures labellisées ?

Les structures labellisées ne sont pas de nouvelles structures mais **des associations et des services** qui disposent déjà d'une solide **expérience d'accompagnement budgétaire et d'appui aux ménages surendettés**.

Pour répondre à la **diversité** des profils de densité des territoires et des **contextes de vie** des personnes, **les modalités d'intervention ont été adaptées**.

L'**annuaire des structures annexé** à ce document permet de **localiser par département, les 21 structures labellisées**. A ce jour, hormis l'Aveyron, tous les départements comptent **au moins une structure par département**.

Les structures labellisées disposent d'un **réseau de partenaires** parmi lesquels les succursales de la Banque de France, les organismes bancaires, les services publics, les partenaires économiques, les acteurs associatifs. Ces partenaires peuvent être **mobilisés immédiatement** pour agir auprès **des créanciers locaux**.

Quel est le public ?

Tous les publics peuvent être reçus au sein des PCB, y compris les personnes qui ne sont pas en situation de précarité. **Tous les profils s'y côtoient** y compris ceux qui ne fréquentent pas les services sociaux traditionnels et qui sont peu habitués à l'accompagnement social effectué par un travailleur social.

La structure labellisée s'adresse à toute personne, sans distinction de ressources, rencontrant des difficultés d'ordre financière et qui souhaite améliorer sa gestion budgétaire.

Quelles sont les missions ?

Quatre missions essentielles sont exercées au sein d'un point conseil budget.

Selon les structures, il est **possible de prendre rendez-vous par téléphone ou par mail**, ou de se rendre directement au point d'accueil, des **amplitudes d'horaires** adaptées peuvent être prévues **selon les besoins de la personne**.

1 – Accueillir, informer les personnes en matière de gestion budgétaire et financière et dans la gestion de leur budget au quotidien : **l'écoute et le conseil** sont essentiels pour trouver **des solutions adaptées** aux situations.

2 - Réaliser un diagnostic et proposer des préconisations : cet **état des lieux** de la situation **des ressources et des charges** de la personne repose sur la sincérité des déclarations. Il permet **d'évaluer l'urgence** de la situation. A l'issue, plusieurs solutions sont envisagées dans une approche de maîtrise du budget :

- **et/ou orienter vers les partenaires** du territoire pour **accéder à ses droits et aux aides** auxquelles la personne accueillie peut prétendre.
- **et/ou intervenir** éventuellement **auprès des créanciers locaux** selon certaines modalités.
- **et/ou accompagner** la personne en vue de **l'appropriation ou la réappropriation** par la personne de la **gestion de son budget**.

3 - Accompagner la personne à retrouver la maîtrise de son budget de manière durable : cet accompagnement se prête à des échanges présents qui peuvent être complétés par des échanges par voie dématérialisée, en fonction des modalités qui auront été établies entre la personne accompagnée et le professionnel.

3

4 - Accompagner dans le cadre de la procédure de surendettement : **avant, pendant et après devant la commission de surendettement des particuliers**.

En conclusion, le Point Conseil Budget **offre une aide réelle et concrète** aux personnes afin qu'elles retrouvent au plus vite une situation financière stable.

Grâce au Point Conseil Budget, les personnes acquièrent des **pratiques budgétaires soutenables** au regard des ressources du foyer permettant **des conditions d'existence convenables**.

Pour plus d'informations

Il est utile de consulter **le portail d'information mesquestionsdargent (www.mesquestionsdargent.fr)** créée par la Banque de France, chargée auprès du grand public d'accompagner les personnes en situation de fragilité financière.

Ce portail propose notamment des **ressources pédagogiques sur l'éducation budgétaire** (budget personnel ou familial), **l'apprentissage des outils bancaires** (banque au quotidien, épargne, assurance).

Le **dépliant à imprimer** rappelant les principes du Point Conseil Budget est disponible **en annexe**.